

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 5 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames, BRIANT Béatrice, CHERBONNIER Pascale, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte,

Messieurs, ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, COUTON Teddy, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit,

Absents excusés:

DORLEANS Peggy

HORNET Frédérique donne pouvoir à COUTON Teddy

PITET-GIRAULT Christelle

VIEVILLE Pauline,

MOIZAN Gérard,

THUISSARD Sylvain donne pouvoir à OLLIVIER Claire.

Madame OLLIVIER Claire a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**I – INFORMATIONS DIVERSES****1.1 ÉTAT CIVIL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 16 décembre 2024 : 2 naissances, 1 mariage, 0 PACS, 0 transcriptions de décès et 0 décès.

**1.2 AGENDA**

- Prospective financière avec l'ADAC 37, le mercredi 12 février 2024 à 16h00,
- Commission Personnel – service Ecole/Périscolaire, le jeudi 13 février 2025 à 08h30,
- Commission Bâtiment et Patrimoine, le jeudi 210 février 2025 à 19h30,
- Conférence des Maires, le 27 février 2025 à 18h00,
- Commission plénière Finances – Préparation du budget 2025, le lundi 3 mars 2025 à 19h30,
- Commission Urbanisme et Environnement, le jeudi 6 mars 2025 à 19h00,
- Commission CCID, le 13 mars 2025 à 16h00,
- Conseil municipal – Vote du budget 2025, le lundi 24 mars 2025 à 20h00,
- Conseil Communautaire, le jeudi 27 mars 2025 à 18h00.

**1.3 REGISTRE DES DÉCISIONS**

Numéro de décision	Date	Intitulé de la décision	Montant TTC
1	02/01/2025	Evènements & Tendances - Livres Mariage + Etais livret famille	441.33 €
2	02/01/2025	Cartons Mathis - 3 Cartons orgue de barbarie	210.00 €
3	02/01/2025	LF DEPANNAGE - Boitier de commande chaudière Ecole	1 746.00 €
4	02/01/2025	OUVRARD - Entretien Broyeur Rousseau	1 203.22 €
5	06/01/2025	CCBVC - Long terrain de foot	1 628.00 €
6	08/01/2025	ASS JOER - Spectacle vœux des aînés 2025	750.00 €
7	08/01/2025	BOUCHERIE ROCHETEAU - Vœux du maire 2025	1 044.45 €
8	10/01/2025	ALLIOZ POWER - Compteur	3 669.90 €
9	13/01/2025	F&B GRAVURE - Cimetière	2 283.24 €
10	13/01/2025	REMORQUES SUIVIT - Remorque p/ST	1 614.92 €
11	13/01/2025	AU TEMPS DES COULEURS - Cage d'escalier Mairie	3 937.20 €

12	20/01/2025	INOVALYS - Analyses Legionnelle	823.64 €
13	21/01/2025	PLG - Produits entretien Mairie	1 269.97 €
14	21/01/2025	PLG - Produits entretien RS	994.44 €
15	21/01/2025	PLG - Produits entretien ST	951.08 €
16	27/01/2025	SYLVINET - Vidéoprojecteur salle réunion + onduleur Compta	774.00 €
17	06/02/2025	WURTH – Rail set joints anti pince doigts + gants	2 088.35 €
18	06/02/2025	LIGERIENNE GRANULATS - 120T de calcaire p/chemins communaux	1 965.60 €
19	06/02/2025	SYLVINET - Onduleur pour serveur	900.00 €

## II – COMMISSIONS

### **2.1 Commission Urbanisme et Environnement**

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie le 8 janvier et le 6 février dernier. Brigitte PIOT, adjointe à l'Urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 24 D0020	69 rue de Chenonceaux	UC-AC1	Isolation thermique et extension de 26m <sup>2</sup>	Favorable <i>CCBVC ddes pièces complémentaires. Accord ABF</i>
037 079 24 D0021	18 rue des Pentes	UH	Démolition d'un garage et construction garage fermé	Demande pièce complémentaire
037 079 24 D0022	Rue de la Fosse Triomphe	UH – A	Maison individuelle	Annulation du PC
037 079 25 00001	Rue des Mésanges	UPb-AC1	Transformation d'une grange en habitation	Favorable <i>Accord des ABF avec prescriptions</i>
037 079 25 00002	Rue de la Fosse Triomphe	UH – A	Extension d'une maison individuelle	Demander modification pour une annexe

#### **DÉCLARATION PRÉALABLE**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 24 D0076	755 rue des Hauts de Vaux	UPb	Régularisation travaux Remplacement fenêtres, porte, persiennes	Favorable
037 079 24 D0077	755 rue des Hauts de Vaux	UPb	Remplacement toiture et suppression de la cheminée	Favorable
037 079 24 D0078	107 Impasse des Cartes	A	Installation d'une centrale PV sur toiture existante	Favorable
037 079 24 D0079	756 rue d'Amboise	UPb	Préau dans prolongement de la maison	Manque photos <i>CCBVC ddes pièces complémentaires</i>
037 079 25 00001	12 rue des Fougères	UH	Installation générateur photovoltaïque	Favorable

#### **CERTIFICATS D'URBANISME**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 24 D0067	La Bossurière	A	a	Favorable
CU 037 079 24 D0068	Les Bournais	A	a	Favorable
CU 037 079 24 D0069	252 rue des Hauts de Vaux	UPb	a	Favorable
CU 037 079 24 D0070	Les Nonneries	N-espace boisé classé	a	Favorable
CU 037 079 24 D0071	15 rue de Chenonceaux	UPb – AC1	a	Favorable
CU 037 079 24 D0072	10 rue de la Vallée de Thoré	UH	a	Favorable
CU 037 079 24 D0073	Rue de la Canardière	UH	a	Favorable
CU 037 079 24 D0074	Rue de la Canardière	UH	a	Favorable
CU 037 079 25 00001	21 Rue de la Pinetterie	UPb-AC1	a	Favorable

#### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
27/2024	26 rue Nationale	UPb-AC1	Droit non requis
28/2024	252 rue des Hauts de Vaux	UPb	Droit non requis
29/2024	47 rue de la Fosse Triomphe	UH	Droit non requis
30/2024	15 rue de Chenonceaux	UPb-AC1	Droit non requis
31/2024	10 rue de la Vallée de Thoré	UH	Droit non requis
<b>01/2025</b>	21 rue de la Pinetterie	UPb-AC1	Droit non requis

AC1	Périmètre de l'ABF
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales
ER 1	Emplacement réservé
EL2 bis	PPRI (Plan Prévention du Risque Inondation)
EL3	Servitude de halage et de marchepied
EBC	Espace boisé classé
PT2	Protection liaisons hertziennes

### **2.3 Commission Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)**

Madame le Maire indique que la commission RPI s'est réunie le 28 janvier dernier à Civray-de-Touraine. Claire OLLIVIER, adjointe aux Affaires Scolaires, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

### **2.1 Commission Bâtiment et Patrimoine**

Madame le Maire indique que la commission Bâtiment et Patrimoine s'est réunie le 30 janvier dernier. Florian LE SQUER, adjoint aux Bâtiments et Patrimoine, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

La commission Bâtiments et Patrimoine a fait le point sur le projet de rénovation de la salle des fêtes Jacques Villeret. La modification principale qui occupe la commission est la dénomination de la zone de stockage qui est juridiquement plus limitée. En effet, une « zone de stockage » ne peut pas être ouverte directement sur la salle. La commission a demandé au Cabinet Chevalier-Guillemot, maître d'œuvre du projet, son avis sur le changement de dénomination en « local de rangement » qui semble moins contraignant en matière d'accès et qui offrirait une possibilité d'ouverture d'accès sur la salle afin de faciliter la manutention des tables et des chaises.

En ce qui concerne les travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie, les travaux se sont très bien déroulés. Les délais de réception des placards du bureau d'accueil état-civil sont plus longs que prévus. Le devis reçu pour les placards du bureau d'accueil-urbanisme est trop cher, la commission va faire une demande de devis auprès d'un autre prestataire.

Pascal ANDREAU informe l'assemblée que la commission prévoit de créer une porte intérieure entre deux classes du cycle 2. Dès que la commission aura reçu tous les devis, elle pourra prendre une décision sur le projet global.

## **III – AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **3.1 Autorisation de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher d'adhérer au SIEIL**

La communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré val de Cher a été créée par arrêté préfectoral du 14 décembre 2000. Ses statuts sont délibérés par les conseils municipaux des communes membres, et arrêté par Monsieur le préfet de département.

Depuis plusieurs années, il est évoqué que la communauté de communes adhère au SIEIL (Syndicat intercommunal d'électrification d'Indre & Loire) pour son Éclairage Public (éclairage des zones estimé à une centaine de points lumineux).

L'adhésion aurait un coût de 0,35 € par habitant par an soit environ 7700 € + une somme par point lumineux estimé à 27,11 € TTC. Le coût annuel serait de l'ordre de 10 500 € euros.

Au regard des dépenses d'entretien des dernières années, ce coût est inférieur aux dépenses des dernières années... Une adhésion au titre du PCRS – Plan de Corps de Rue Simplifiée sera également étudiée.

Compte tenu de ses statuts, la communauté de communes ne peut pas adhérer à un syndicat sans l'autorisation expresse de ses communes membres.

Dès lors, le conseil communautaire réuni le 21 novembre 2024 (délibération 2024-174) a sollicité l'ensemble des communes de l'autorisation d'adhérer au SIEIL.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher,

**Vu** les statuts du SIEIL – Syndicat Intercommunal d'Électrification d'Indre & Loire, et notamment son article relatif à l'Éclairage Public,

**Considérant** qu'il semble opportun pour la communauté de communes d'adhérer au SIEIL pour la gestion de son éclairage public notamment dans les zones d'activités et sur les voiries d'intérêt communautaire,

**Considérant** la demande d'autorisation de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher d'adhérer au SIEIL – Syndicat Intercommunal d'Électrification d'Indre & Loire (délibération 2024-174 du 21 novembre 2024),

Après en avoir délibéré, à la majorité, dont 4 abstentions (Florian LE SQUER, Teddy COUTON, Pascal CHARBONNEAUX, Frédérique HORNET) :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher au SIEIL – Syndicat intercommunal d'Électrification d'Indre & Loire,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mme la présidente de la communauté de communes,
- **AUTORISE** Madame le maire ou tout adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **3.2 Modifications statutaires de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher :**

- **Politique en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse**
- **Étude, Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique**

La communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2001. Elle exerce les compétences telles que définies dans les statuts plusieurs fois modifiés.

Le conseil communautaire réuni le 19 décembre 2024 a proposé une modification portant sur les deux points suivants :

#### **Alinéa 15 : Politique en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse**

- Actions, services et équipement en faveur de la Petite Enfance :
  - Construction, aménagement, entretien, gestion et animation des équipements existants ou à créer en matière de multi-accueil : crèches collectives et familiales, haltes garderies.
  - Construction, aménagement, entretien, gestion et animation d'un Relais d'Assistants Maternels Intercommunal.
- Construction, aménagement, entretien, gestion et animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pendant le temps extrascolaire (vacances scolaires)
- Construction, aménagement, entretien, gestion et animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pendant le temps périscolaire :
  - Des mercredis, à la journée, pour les communes dont les écoles sont en rythme scolaire 4 jours semaine – Élaboration, coordination et suivi des « plans mercredis »
  - Des mercredis après-midi à compter du début de la prise en charge de l'ALSH, pour les communes dont les écoles sont en rythme scolaire 4.5 jours semaine.
- Construction, aménagement, entretien, gestion et animation d'un accueil de jeunes, en dehors des locaux scolaires
- Élaboration et suivi du Projet Éducatif Territorial (PET), les communes restant libres d'élaborer des Projets Éducatifs Locaux (PEL) pour ce qui relève de leurs compétences
- Promotion des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, que le conseil communautaire juge de rayonnement communautaire

La communauté de communes sera signataire, à ce titre, des contrats dans ce domaine avec la CAF ou tout autre partenaire (et notamment, en cas de régie directe, pour les prestations de services ordinaires).

*Au titre du Service Public de la Petite Enfance, la communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher exerce les compétences suivantes :*

- *Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire.*
- *Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents.*
- *Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil.*
- *Soutenir la qualité des modes d'accueil.*

#### **Alinéa 22 : Étude, Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique *dont la mise en place du protocole Plan Corps de Rue Simplifiée (PCRS)***

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la modification des statuts de la communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications statutaires de la communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mme la présidente de la communauté de communes.

### **IV – FINANCES**

#### **4.1 Effacement d'une dette suite à une décision de la Direction Générale des Finances Publiques**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de Loches a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable avait, au profit de la commune de Civray-de-Touraine, une dette correspondant à des frais locatifs, dette de 3 233,57 € pour l'année 2023, 1 163,64 € pour l'année 2024, soit une valeur totale de 4 397,21 €.

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement d'Indre-et-Loire du 11 juillet 2024 et à la décision du Service de Gestion Comptable de Loches, la commune de Civray-de-Touraine se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'effacement de la dette de ce contribuable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité dont :

- 5 voix « CONTRE » : GAUTRON Isabelle, Florian LE SQUER, Benoit MAINE, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT.

- 4 voix « POUR » : Fanny HERMANGE, Ludovic DUBOIS, Pascale CHERBONNIER, Teddy COUTON.
- 4 abstentions : Pascal ANDREAU, Béatrice BRIANT, Pascal CHARBONNEAUX, Frédérique HORNET.
- **REFUSE** l'effacement de la dette de ce contribuable.

#### **4.2 État récapitulatif annuel des indemnités des élus**

Madame le Maire explique au conseil municipal que dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. En effet, les collectivités doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.

#### **État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2024**

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Nature des indemnités annuelles – Commune			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
ANDREAU Pascal Conseiller délégué	241,28 €	0	0	2 895,36 €
COUTON Teddy Conseiller délégué	241,28 €	0	0	2 895,36 €
DUBOIS Ludovic Adjoint	546,69 €	0	0	6 560,28 €
GAUTRON Isabelle Conseillère déléguée	241,28 €	0	0	2 895,36 €
HERMANGE Fanny Maire	1 460,05 €	0	0	17 520,60 €
LE SQUER Florian Adjoint	546,69 €	0	0	6 560,28 €
MAINE Benoit Conseiller délégué	241,28 €	0	0	2 895,36 €
OLLIVIER Claire Adjointe	546,69 €	0	0	6 560,28 €
PIOT Brigitte Adjointe	546,69 €	0	0	6 560,28 €
THUISSARD Sylvain Adjoint	546,69 €	0	0	6 560,28 €

	Nature des indemnités annuelles – EPCI			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
DUBOIS Ludovic Vice-président	911,97 €	0	0	10 245,32 €

Madame le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus municipaux au titre de l'année 2024.

#### **4.3 Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Civray-de-Touraine peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police pour l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Elle propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Création de caniveaux en CC1 pour la rue d'Amboise.

Le coût prévisionnel de l'aménagement de caniveaux en CC1 est de 33 782,99 € HT (estimatif).

La subvention pouvant être attribuée est de 30 % du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière, plafonnés à 45 000 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 10 134,89 € auprès de Département, correspondant à 30 % du prix hors taxe des dépenses subventionnables.

Vu le plan de financement :

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	Montant de l'aide
Aménagement routier – Caniveaux CCI	33 782,99 €	Etat	
		Région	
		<b>Département – Répartition des amendes de police (30%)</b>	10 134,89 €
		Autres	
		AUTOFINANCEMENT	23 648,10 €
<b>Total</b>	<b>33 782,99 €</b>		<b>33 782,99 €</b>

Madame le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 10 134,89 € auprès de Département, correspondant à 30 % du prix hors taxe des dépenses subventionnables.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### **4.4 Demande de subvention au titre du programme ACTEE - Fond CHENE – Saison 5**

Ce point est retiré de l'ordre du jour par manque d'informations complémentaires permettant la prise de décision par l'assemblée.

#### **4.5 Solidarité avec la population de Mayotte**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

**Vu** l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Civray-de-Touraine propose d'apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Civray-de-Touraine contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 800,00 €,
- à la Protection civile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EST FAVORABLE** au secours d'un montant de 800,00 € à la population de Mayotte,
- **AURA RECOURS** à la Protection civile pour effectuer le don,
- **HABILITE** Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

#### **4.6 Remboursement élu**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des repas ont été commandés pour les artistes du spectacle Vent de Lune lors du Gouter des aînés du dimanche 12 janvier 2025 d'un montant de 16,57 € (factures jointes). Madame OLLIVIER a avancé les fonds.

Afin de pouvoir procéder au remboursement de Madame OLLIVIER, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le remboursement de ces achats.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement des frais engagés par Claire OLLIVIER pour l'achat de repas pour un montant de 16,57 €.

### **V – INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

Ludovic DUBOIS informe l'assemblée que les travaux de démolition de l'ancienne cave coopérative sont terminés. La terre stockée chez un particulier et qui devait servir à combler les sous-sols n'a pas été utilisée en totalité. Cependant, elle pourra être réutilisée pour la réparation du chemin de la rivière de contournement.

Ludovic DUBOIS explique à l'assemblée que la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher mène un projet de construction de quatre terrains familiaux, situés rue de Bléré. Dans le cadre de ces travaux, le SIEIL avait initialement demandé l'autorisation de déposer les quatre points lumineux de la rue et de réinstaller onze points lumineux. Finalement, un seul point lumineux sera déposé, ce qui allégera les coûts pour la commune de Civray-de-Touraine.

Florian LE SQUER informe l'assemblée que le festival Guitare en Cher aura lieu le samedi 14 juin 2025. Il demande également si la commune reste partenaire du festival ?

Teddy COUTON informe l'assemblée que le budget voirie pour la commune de Civray-de-Touraine est reporté sur le budget 2025 de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

Brigitte PIOT informe l'assemblée qu'une maison a été achetée Vallée de Mesvres/rue de Chevrollière. Le propriétaire de la maison souhaite utiliser une dépendance de la maison pour son activité professionnelle : fabrication de batterie au lithium. Brigitte PIOT fait part de ses inquiétudes par rapport aux livraisons, les nuisances sonores, la chaussée rénovée en 2022, le quartier calme. Cependant, rien n'interdit dans le PLUi d'utiliser une pièce de son habitation pour une activité professionnelle. Mme le Maire et Brigitte PIOT recevront le propriétaire jeudi 13 février 2025 pour s'entretenir sur le projet.

Pascal ANDREAU informe l'assemblée que, pour décorer l'accueil de la mairie, trois tableaux de Virginie RIDEAU ont été sélectionnées pour un montant de 800,00 €. Quand la cage d'escalier sera refaite, des photos de Jean-François SOUCHARD seront sélectionnées.

Madame le Maire présente l'association CMR qui est récemment intervenue à l'école des Deux Rives pour le dispositif « *Tous en Musiques, Chorales scolaires* ». Cette association propose de créer, sur deux années scolaires pour les élèves du cycle 2, un projet d'éducation appelé *Allegro* avec des intervenants professionnels alliant compétences artistiques et pédagogiques.

Teddy COUTON demande des nouvelles sur le projet de création d'un lotissement au Varennette. Madame le Maire explique que le lotissement porté par Val Touraine Habitat stagne du fait de difficultés financières. Teddy COUTON pose la question de la perméabilité et de l'artificialisation des sols.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

F. HERMANGE